

**Subventions 2023-2024 aux associations
étudiantes - UPSSITECH.**

Conseil d'administration du 3 juillet 2023

Délibération 2022/07/CA-121

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

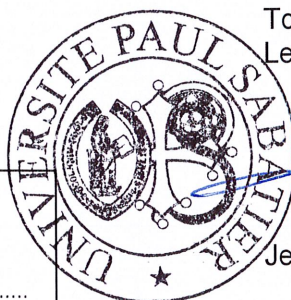
*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;
Vu l'avis du Conseil de la FSI du 28 mars 2023 et du 1^{er} juin 2023 ;*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- ACCORDE les subventions suivantes aux associations étudiantes – UPSSITECH, au titre de l'année universitaire 2023-2024 :

- Association AIUPSSITECH pour un montant de 500€,
- Association ASTRE pour un montant de 500 €,
- Association YOUPSSITECH pour un montant de 2 260€.

Toulouse, le 3 juillet 2023
Le Président,



Jean-Marc BROTO

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

11.juillet.2023.....

Délibération adoptée à la majorité des votes exprimés

Nombre de membres : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 29

Nombre de voix favorables : 28

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Ne prennent pas part au vote : 0